

## FICHE DE SYNTHESE – PROFIL DE BAIGNADE – BRIENON-SUR-ARMANÇON

### Caractéristiques de la baignade

Zone de baignade de Briennon-sur-Armançon

Commune de Briennon-sur-Armançon

Département : Yonne (89)

Région : Bourgogne

Responsable de la zone de baignade : M. Jean-Claude CARRA, maire de la commune

Période d'ouverture : semaine du 20 juin à la semaine du 20 août de chaque année

Longueur de la zone : 30 mètres

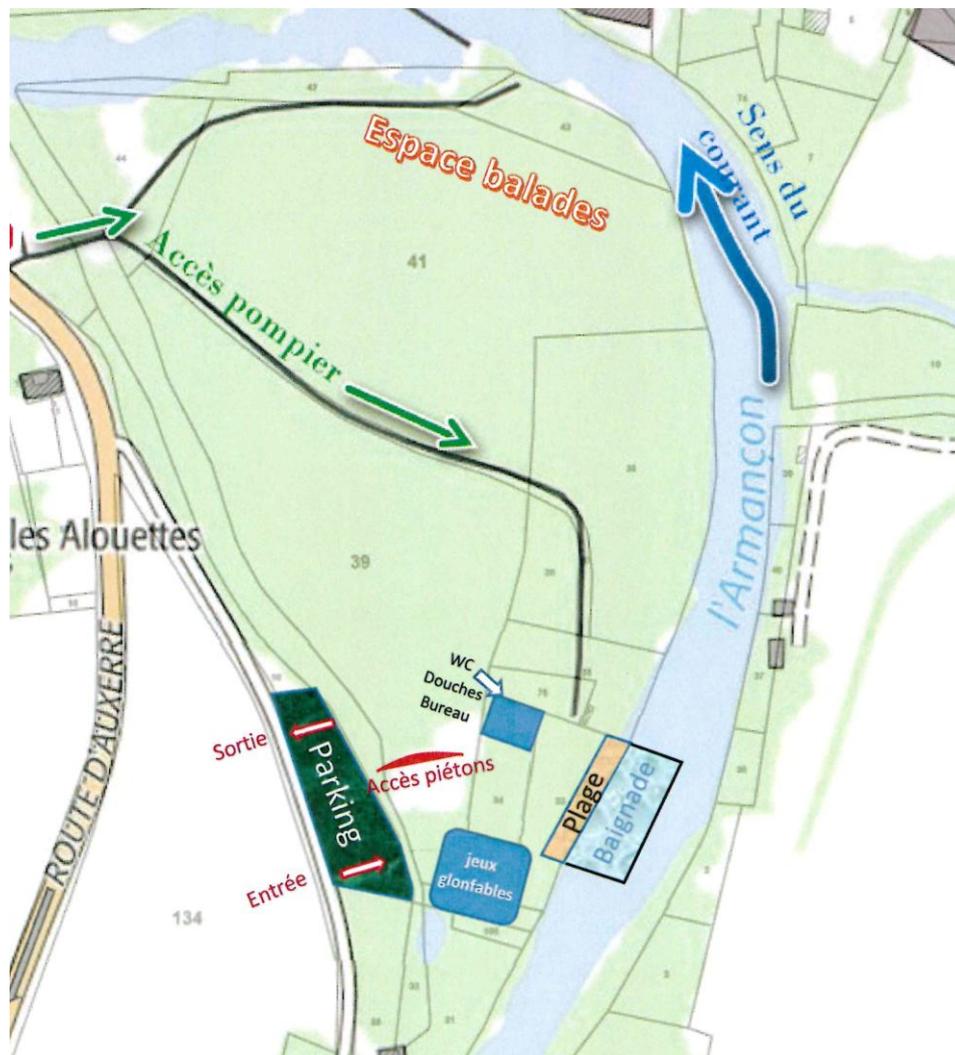
Heures de surveillance : Du mardi au dimanche, de 13h30 à 18h30.

Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : inconnu

Activités : baignade uniquement

Accessibilité aux animaux : oui

### Schéma de la zone de baignade



## Historique de la qualité de l'eau de baignade

### Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années :

*Inconnu*

La Zone de baignade est restée fermée à partir de 2005.

Date de réouverture : 2017

### Analyses qualité à réaliser durant la saison de baignade 2017

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité moyenne

C : Eau momentanément polluée

D : Mauvaise qualité.

*Insuffisant* : insuffisamment de prélèvement.

*A partir de 2013, nouveau classement en vigueur selon la directive 2006/7/CE.*

**Aucun épisode de pollution recensé au cours des dernières années**

## Carte de la zone d'étude et principales sources de pollution potentielles identifiées



- |     |                        |     |                              |     |                         |
|-----|------------------------|-----|------------------------------|-----|-------------------------|
| ★ 1 | Parcelles agricoles    | ★ 3 | Assainissement non collectif | ★ 5 | Extraction de granulats |
| ★ 2 | Routes Départementales | ★ 4 | Voie ferrée                  |     |                         |

## Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'action
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs, suivi et seuils d'alerte	Procédure	Mesures de gestion préventives associées	Principales mesures de réduction des pollutions
<b>Epandage agricole :</b> Nitrates, phosphate, pesticides	Pollution chimique des sols et de l'eau Eutrophisation du milieu, développement d'algues et cyanobactéries.	0 m	Analyses de l'eau Surveillance visuelle Seuil d'alerte de l'ARS.	Contact aux responsables de la zone en mairie  ◇ Procédure de gestion de crise  Fermeture de la plage si pollution avérée :  interdiction temporaire de baignade jusqu'au retour à la normale.	Suivi des analyses  Surveillance concernant la couverture végétale des sols ; maintien de la ripisylve ; Panneau d'information.	Alerte auprès de l'exploitant concerné si pollution avérée.  Maintien et valorisation d'une barrière végétale protectrice tampon en bord de cours d'eau.
<b>Eaux usées</b> Accident (fuite, casse)	Eutrophisation du milieu, développement de bactéries.	0 m	Analyses de l'eau (Taux anormalement élevé d'E.Coli) Surveillance visuelle Indicateur de la transparence.		Vérification du système de traitement des eaux usées. Analyses régulières des rejets par la commune. Panneaux d'information.	Intervention rapide sur la station pour résoudre le problème. Installation d'un bassin de secours pour le stockage des eaux usées en cas de trop plein.
<b>Intrants chimiques</b>	Pollution chimique via les produits phytosanitaires.	4 000 m – 6 500m	Analyse des principaux polluants chimiques de l'eau.		1 analyse en juin (avant ouverture) + 2 analyses durant la saison. Maintien de la ripisylve.	Vérifier les pratiques (produits utilisés, fréquence et zones) des principaux intéressés (agriculteurs + sncf).
<b>Stockage de sable</b>	Colmatage du substrat et pollution de l'eau	1000m	Analyse de l'eau – surveillance visuelle.		Maintenir la ripisylve en bon état.	Vérifier les pratiques de la société.
<b>Routes départementales</b> Accident	Déversement et pollution aux hydrocarbures .	300m et 3 500m	Surveillance visuelle. Pompiers et responsable en mairie.		Suivi des analyses Panneau d'information aux baigneurs.	Mise en place de barrages et d'absorbants si le risque est avéré.

